

DSD (Designated Security Duties)

Formation spécifique à la sûreté maritime



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Piraterie, vols à mains armés et Best Management Practise (BMP4) ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté, des procédures de notifications des incidents et documentation ISPS (dont DoS) ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Procédures de contrôle, visites, surveillance, fouille et inspections non-intrusives ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements, y compris ceux concernant la piraterie ;
- Encadrement des passagers.



Une attestation individuelle de formation en français et en anglais est fournie à l'issue .

Enregistrement AMFORE

DUREE : 10 heures (1,5 j)

LANGUE : Français ou anglais

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

PREREQUIS : numéro de marin

Compétences Développées

- Assurer le maintien des conditions décrites dans le plan de sûreté du navire ;
- Reconnaître les menaces et les risques pour la sûreté ;
- Procéder à des inspections régulières du navire ;
- Utiliser de manière appropriée l'équipement et les systèmes de sûreté.

Destinée aux personnes désignées pour assurer des tâches spécifiques de sûreté sur un navire



Références

Code	Partie B / §
ISPS	13.3
STCW	Section A /
2010	Chapitre VI-6.2